



delai de grace aupres d u juge

Par **lilial**, le 17/11/2009 à 12:57

Bonjour,

Peut on faire une demande de delai de grace des dettes auprès d un juge?

Quelle est la marche à suivre et cela cause t il des problèmes auprès de la banque de france?

Je ne peux pas faire un dossier au surendettement parce que mon conjoint est à son compte et qu il est coemprunteur de mes crédits donc il ne peut pas se permettre d être fiché banque de france.

Merci

Par **001**, le 17/11/2009 à 13:49

bonjour,

le tribunal compétent est le tribunal d'instance

aucune conséquence vis a vis de la Banque de france, mais la saisine du tribunal n'empêchera pas le fichage FICP en cas d'impayés

http://www.legavox.fr/forum/consommation/demande-delai-grace-aupres-juge_3367_1.htm